Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260526-AFAF_2026_02_01-DE

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PLEYBEN – (AFAFAF)

DELIBERATION DU BUREAU - SEANCE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à onze heures, les membres de l'AFAFAF de Pleyben, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Pleyben, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît SPRIET.

Date de convocation : le 11 mai 2026

Participaient à cette réunion : M. SPRIET Benoît –– Mme DEMEURE Florence – M. PAVEC Yoann - M. LE GALL Didier – M. LALLOUET Philippe – Mme PAVEC Brigitte (représentante de Mme Le Maire)

Absents excusés : M. CARO Ronan - M. AUTRET Jean-Yves - M. QUEVAREC Alexandre - Mme STERVINOU Hélène

Absents représentés : M. LEON Nicolas absent ayant donné procuration à M. SPRIET Benoît

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 7

N° 2026/02/01 : CESSION ET RECLASSEMENT D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION EN CHEMIN RURAL

Monsieur le Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pleyben indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de céder un chemin d'exploitation en vue de son reclassement dans le domaine des chemins ruraux car il dessert des habitations et devrait de ce fait être entretenu par la commune de Pleyben. Le chemin concerné est le suivant :

- Croas Diben : section XB n°20 : 2270m2

Les membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pleyben, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Demandent, la cession dudit chemin d'exploitation à la commune de Pleyben en vue de son reclassement dans le domaine des chemins ruraux ;**
- **Le transfert vers la commune se fera au prix de 0.25 € le m2 ;**
- **Les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes à intervenir et toutes les pièces y afférentes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Didier LE GALL.

Le Président de l'AFAFAF,
Benoît SPRIET.